

# Réfugiés et marché du travail

Autor(en): **Fehlinger, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384195>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Réfugiés et marché du travail.

Par *H. Fehlinger.*

La question des réfugiés est à la fois un problème politique et un problème de la main-d'œuvre. Il est d'autant plus difficile à résoudre que la grande majorité des personnes qui ont dû quitter l'Allemagne pour des motifs politiques ou qui la quitteront par la suite appartiennent à des catégories professionnelles que des pays d'outre-mer dont le développement est plus lent ont très peu besoin. La majeure partie des réfugiés sont des Juifs dont l'activité s'est dépensée dans les diverses branches du commerce et de la finance. Dans la mesure où ils possédaient de l'argent en dehors de l'Allemagne ou qu'ils ont pu en faire venir d'une manière illégale, leur établissement ne cause pas de grands ennuis. Seules les personnes sans moyens ont des difficultés et celles-là sont la grande majorité.

Le nombre des réfugiés communistes, socialistes et catholiques qui quittèrent l'Allemagne pour sauver leur liberté ou leur vie, est relativement petit. Il ne doit comprendre que 20 à 30 mille personnes. La plupart d'entre eux étaient originaires de la Bohême et de la Moravie, tandis que le nombre des Israélites d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie, qui quittèrent leur pays depuis 1930, se chiffre par près d'un million. A ceux-là s'en ajoutent encore quelques centaines de mille qui, d'après la loi nationale-socialiste, peuvent être assimilés aux Juifs. On peut admettre qu'avec le temps, si le cours des événements politiques ne prend pas une autre direction, 1,200,000 à 1,300,000 personnes devront se chercher une autre existence en dehors de l'Allemagne. Pour occuper autant de main-d'œuvre nouvelle il faut des efforts inouïs, car le temps n'est plus à la rapide expansion des diverses branches économiques. Les besoins nouveaux de même que les débouchés pour des articles de grande consommation sont aussi limités dans les Etats-Unis d'Amérique que dans les pays européens.

Jusqu'ici les pays avoisinant l'Allemagne de même que ceux d'outre-mer n'ont pu occuper qu'un petit nombre des victimes de l'intolérance nationale-socialiste. Sir Arthur Salter estimait à 200,000 en décembre 1938 le nombre de réfugiés juifs qui durent quitter l'Allemagne. Au cours du premier semestre de 1939, alors que les prescriptions d'établissement furent considérablement aggravées, 60,000 Juifs ont dû tout de même quitter l'Allemagne, d'après des informations de source anglaise. La plupart de ces 250,000 Juifs à l'étranger sont encore sans gain. Leur existence est assurée par des organisations de secours ou ils vivent de leurs propres moyens en attendant la possibilité d'aller plus loin.

D'après Sir Samuel Hoare, ministre de l'Intérieur de Grande-Bretagne, 29,000 réfugiés allemands sont arrivés en Angleterre de

1933 à 1939 parmi lesquels 4000 sont repartis. Depuis février 1939, l'autorisation de séjour a été accordée à 25,000 réfugiés; 10,000 ont été admis temporairement, la plupart fréquente des écoles ou sont chez des particuliers pour apprendre un métier. 7200 ont obtenu l'autorisation de s'établir en qualité de personnel domestique; 830 comme médecins, personnel sanitaire ou comme sages-femmes; 5000 sont des enfants; 2200 personnes âgées de plus de 60 ans peuvent subvenir à leurs besoins. Il est strictement interdit aux réfugiés d'accepter une profession dans l'économie publique bien que chaque jour on puisse lire dans les journaux des milliers d'annonces d'offres de places pour des manœuvres et d'employés de bureau. Nombre de ces derniers se plaignent d'être obligés de travailler jusqu'à 8 heures et plus le soir.

Aux Pays-Bas, d'après une information du ministère de la justice, 32,000 Juifs et 7000 non Juifs sont entrés depuis avril 1933. 8000 Juifs ont à nouveau quitté le pays, ce qui fait qu'à fin 1938 il en restait 24,000. Le Président de la Confédération, M. Baumann, a estimé de 10,000 à 12,000 le nombre des Juifs habitant la Suisse. Le Dr Robert Brinner, directeur de la Police cantonale de Zurich, déclara au cours d'une conférence qu'il fit devant la Nouvelle société helvétique, qu'à cette même époque il y avait environ 5000 Juifs autrichiens et allemands en Suisse dont 2600 dans le canton de Zurich.

Le nombre des réfugiés allemands juifs et autres qui se rendirent en France dans la période de mars à juin 1939, peut être estimé à 60,000. On ne connaît pas le nombre de ceux qui s'en allèrent plus loin. Aux Etats-Unis d'Amérique, le nombre des réfugiés allemands et autrichiens a été estimé à 3700 en 1934, 5500 en 1935, 6600 en 1936, 11,500 en 1937 et 17,900 en 1938. Le contingent admissible est de 27,370. Les 45,200 émigrés qui entrèrent dans le pays de 1934 à 1938 n'étaient pas tous des réfugiés mais sans doute la plupart. Au cours de l'exercice de 1938, 11,900 Juifs d'Allemagne et 7600 Juifs d'autres pays ont émigré aux Etats-Unis parmi lesquels 600 de la Tchécoslovaquie. D'après des communiqués de presse le contingent d'Allemagne a été accordé en plein en 1939.

De même d'après certains journaux, les pays scandinaves et baltiques n'ont admis qu'un nombre relativement faible de réfugiés allemands bien que d'après des statistiques officielles le marché de travail dans ces pays ne soit pas particulièrement chargé.

Une dizaine de milliers de réfugiés juifs, dont une partie a reçu une instruction scolaire en Angleterre, a pu se rendre en Australie. L'Union sud-africaine en a également accepté un certain nombre. En revanche, tous les pays de l'Amérique latine ont fermé leurs frontières aux émigrés, à l'exception de la Bolivie, pays qui, à l'instar du Mexique, est habité en majorité par des Indiens et ne possède pas à proprement parler une importante industrie.

Il est à prévoir qu'il ne sera pas possible de placer tous ou la majorité des réfugiés dans les pays d'outre-mer ainsi que le souhaitaient les gouvernements des principaux pays européens. Il faudra bien trouver en Europe même des possibilités d'existence à une bonne partie des réfugiés si l'on tient vraiment à leur aider et ne pas permettre le triomphe de l'égoïsme et du nationalisme fanatique.

Les pays d'outre-mer encore peu industrialisés ne demandent que de la main-d'œuvre agricole. Ils ne désirent aucunement des ouvriers manuels et encore moins des employés de commerce et de bureau. Les possibilités de développement pour les artisans indépendants sont également minimales.

De grandes difficultés se présentent également à la création de colonies exclusivement juives dans les pays d'outre-mer. La Palestine a été promise aux Juifs comme patrie mais cette promesse n'a pas été tenue. Il est même question d'empêcher toute nouvelle émigration dans ce pays. Si l'on veut éviter des expériences telles que celles qui furent faites en Palestine, l'on ne peut envisager la création de colonies juives que dans des pays à faible densité mais au climat et au terrain propices et dont la position géographique permette des relations directes avec le trafic mondial. Le choix n'est en tout cas pas grand. La Grande-Bretagne pourrait laisser une place convenable dans certaines parties de son empire à des colonies juives. Il y aurait de la place, par exemple, dans l'Afrique du Sud en dehors du domaine de l'Union. Là se trouvent des steppes que l'on pourrait faire fructifier par une irrigation appropriée aussi bien que ce fut le cas autrefois dans les colonies allemandes de l'Afrique du Sud. Ces régions sont utilisables pour des colonies européennes. L'Afrique orientale a une population trop dense pour permettre encore l'installation d'une communauté juive importante. Le gouvernement britannique a offert du terrain dans sa colonie sud-américaine de la Guyane britannique. La conférence d'Évian y a délégué une commission d'études qui a présenté récemment un rapport donnant bien peu d'espoir. L'on suggère d'y envoyer à titre d'essai de 3000 à 5000 personnes.

L'on pourrait croire qu'en Australie l'esprit d'entreprise des émigrés juifs serait en mesure de peupler peu à peu des territoires à l'est et au nord-ouest de ce continent et de le développer économiquement. Il ne devrait pas être difficile de nouer des relations économiques avec les pays du sud-est de l'Asie. Ces pays et d'autres encore ne pourront donner asile qu'à une faible partie des réfugiés allemands. Il serait illusoire d'en attendre davantage.

\*

En juillet 1939, le Président Roosevelt, qui déjà avait convoqué la conférence d'Évian, a réuni une nouvelle conférence internationale pour traiter la question des réfugiés dans sa capitale de



Washington. Si la politique poursuivie par Roosevelt pousse à l'augmentation de la demande et de la consommation de marchandises et par là contribue à alléger le marché du travail américain, les Etats-Unis n'auront sans doute pas de peine à recevoir davantage de réfugiés que jusqu'ici. Pour atteindre ce but une révision de la loi sur l'immigration deviendrait nécessaire.

A la même époque (19 juillet 1939), le président du Conseil britannique a invité les Etats qui ont participé à la conférence d'Evian à contribuer aux frais nécessités par l'entretien des réfugiés allemands dans divers pays en raison de ce que les organisations privées s'occupant des réfugiés ne sont plus à même de subvenir par leurs propres moyens à cette grande tâche. Le gouvernement britannique a annoncé qu'il était prêt à verser sa part à cet effet dès l'instant où les autres gouvernements seront prêts à en faire autant.

En outre de la « Commission d'Evian » il se trouve encore à Londres une autre commission nommée par la Société des Nations et dont la tâche serait d'aider les réfugiés allemands en leur facilitant l'émigration et l'établissement durable. Cette activité pratique de la S. d. N. ne paraît pas être de grande importance pour le moment.

---

## Conjoncture.

### La situation dans l'industrie.

Le jugement favorable porté à la situation économique dans notre rapport conjonctural d'août s'est trouvé confirmé par les enquêtes faites par la « Biga » au cours du deuxième trimestre 1939 sur la situation dans l'industrie. Ces enquêtes englobèrent 2653 entreprises comprenant 233,000 ouvriers.

La marche des affaires s'est fortement améliorée durant le premier semestre 1939. Les rapports des enquêtes sont unanimes à dire que le coefficient d'activité à fin 1938 à 102 (150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais) et qui est monté, au cours des premier et deuxième trimestres 1939, successivement à 106 puis à 118, n'avait jamais encore été atteint depuis le début de la grande crise. C'est à peine si la moyenne de toutes les industries donnait le résultat de 117 en 1937. *L'indice des ouvriers occupés* a, avec le chiffre de 82 pour cent du total des ouvriers de 1929, également atteint un niveau plus obtenu depuis plusieurs années.

Comparé aux mois de juin et de décembre de l'année écoulée, le pourcentage s'est élevé de 4,4 points et au regard du mois de mars 1939 l'augmentation est de 3,5 points. L'accroissement de l'activité s'est donc produit surtout au cours du deuxième trimestre.

Les perspectives d'activité de juin sont jugées bien meilleures à celles de juin 1938 ainsi que celles de mars 1939. Cependant, les pronostics ne seront jamais aussi bons qu'ils le furent durant le premier semestre 1937. En outre, il ne faut pas oublier que l'amélioration conjoncturale est due au renforcement de l'armement dans les Etats étrangers et dans notre pays et que, partant, sa base économique n'est pas saine.